

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 14 décembre

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023_12_16

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION : REHABILITATION DES TERRAINS DE TENNIS – CONTRAT NEGOCIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le Département de la Loire,

Les deux terrains de tennis actuels de la commune ont été réhabilités en 2010.

Aujourd'hui vieillissants, leur surface présente une pente telle qu'ils sont difficilement utilisables pour la pratique du tennis.

Leur vieillissement a également rendu le revêtement glissant (des accidents ont même été déplorés : chutes) et le départ en masse de licenciés qui ne pouvaient plus pratiquer correctement leur sport pour préparer leurs compétitions est regretté mois après mois par le club utilisateur.

Ces terrains sont les seuls terrains publics de la commune. Le terrain le plus proche se situe à Sury-le-Comtal (5.5 km).

Le club de tennis prévoit le lancement d'une nouvelle dynamique à l'issue des travaux, surtout à destination des jeunes, avec un objectif principal qu'est celui de réintégrer les circuits de compétitions départementales.

L'ouverture des courts aux utilisateurs extérieurs sera également facilitée.

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

Dépenses : 126 775.80 euros H.T.

Recettes :

- Département de la Loire : 60 000.00 euros
- Autofinancement : 66 775.80 euros H.T.

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le projet de rénovation des deux courts de tennis estimé à 126 775.80 € HT tel que présenté ci-dessus,**
- **approuve le plan de financement exposé,**
- **décide de solliciter l'aide financière du Département de la Loire, pour un montant de 60.000 euros dans le cadre du contrat négocié 2023-2028,**
- **autorise Mme le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès du Département de la Loire et à signer tout document y afférant.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 19 décembre 2023

Le Maire
Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

